

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

Souscription Confédérale DE Propagande Syndicale

Les masses populaires se détachent du catholicisme. L'ignorance religieuse, constatée par maints observateurs et dénoncée par l'épiscopat, s'accroît sans cesse.

Le syndicalisme révolutionnaire, affectant d'être le seul défenseur des intérêts du travail, préconise l'anticléricalisme, la haine de l'autorité, la lutte des classes. Le communisme étend ses conquêtes dans les agglomérations industrielles.

Une propagande perfide a colporté cette rumeur infâme : religion des riches, des bourgeois, des banquiers.

Le syndicalisme chrétien combat victorieusement cette erreur.

Par sa doctrine, qui est le catholicisme social, tel qu'il se trouve notamment défini dans l'encyclique « Rerum Novarum » ;

Par ses méthodes, services d'entraide pratique, éducation technique et sociale, organisation corporative ;

Par ses résultats, fruits d'une action professionnelle patiente et méthodique auprès du patronat, de l'opinion, des pouvoirs publics.

A côté de l'influence première et indispensable de l'apostolat religieux, le syndicalisme chrétien a une valeur apologétique certaine :

Sa propagande et son action répandent la vérité sociale.

Des ressources de propagande sont nécessaires.

Au cours de l'année 1925, les Unions régionales de la C. F. T. C. ont accusé des gains d'effectifs qui vont de 13,8 % dans la Manche, jusqu'à 41,8 % dans la Marne et 59,7 % dans le Limousin.

Ces résultats sont dus à l'effort soutenu de propagandistes qui mettent leur dévouement et leur talent au service d'une cause à laquelle ils sont eux-mêmes entièrement gagnés. Mais ces « militants » ne peuvent suffire à la tâche ; ils ont besoin d'être renforcés ; ils doivent disposer d'affiches, de tracts, d'imprimés en grande quantité ; il faut multiplier les secrétariats locaux ou régionaux.

Pour cela des fonds importants sont indispensables ; de l'argent donné généreusement, sans conditions.

Refusez-vous votre concours à cette œuvre d'apostolat ?

Pour contribuer au succès de l'organisation professionnelle chrétienne, soucieuse de réaliser la paix sociale par le respect de tous les droits et l'accomplissement mutuel des devoirs, vous participerez à la souscription confédérale de propagande.

Ainsi, pour votre part, vous ferez en sorte,

Que le progrès social nécessaire s'accomplisse dans l'ordre, la justice, la charité, l'entente des classes.

2^e liste des Souscriptions

1^{re} liste, M. Léon Buerné (Syndicat employés), 60 fr.; Syndicat Dames employées, Nantes, 50 fr.; Syndicat Aiguille (section habillement), Nantes, 25 fr.; Syndicat Ameublement, Nantes, 20 fr.; Syndicat

Cheminots, Roche-sur-Yon, 20 fr.; Syndicats Dames Employées et Ouvrières, Cholet, 25 fr.; Syndicat Aiguille (section lingerie), Nantes, 5 francs ; 2^e liste Gustave Pressensé (U. R.), 108 fr. 25 ; 2^e liste, Léon Buerné (Syndicat Employés), 47 fr.

Avis important. — Nous prions tous ceux qui ont des listes en circulation de bien vouloir nous les faire parvenir dès que possible.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi, 14 novembre, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Réunion du Conseil de l'U. R. de l'Ouest

La réunion du Conseil de l'U. R. de l'O. aura lieu le premier dimanche, 5 décembre, à Nantes.

ORDRE DU JOUR

Matin. — 9 heures : Eglise Saint-Similien, messe basse à l'intention de MM. J. Deveaud, président du Syndicat des employés de Poitiers, décédé le 15 septembre, et L. Quirion, vice-président du Syndicat de l'Ameublement, décédé le 1^{er} novembre, tous les deux membres du Conseil de l'U. R. de l'Ouest.

9 h. 45. — 6, rue de Bel-Air. — 1^o Revue d'ensemble des travaux des Syndicats depuis février 1926, par le Secrétaire général ; échange de vues ; leçons à tirer ;

2^o Situation financière ;

3^o Modification à l'art. XVII des Statuts ;

4^o Election des membres du Bureau de l'U. R.

Midi. — Déjeuner en commun.

Soir. — 14 heures : 5^o Préparation du 4^e Congrès de l'U. R. de l'Ouest, à Saint-Nazaire, en mars 1927, présidé par M. Jules Zirnheld, président de la C.F.T.C. ;

5^o Visites aux organisations en 1927 ;

6^o Souscription confédérale ;

7^o Directives et questions diverses.

Suivant l'article XVII des statuts, à la réunion principale de l'année, au cours de laquelle doit avoir lieu le renouvellement des Membres du Bureau de l'Union Régionale, tous les Membres des Conseils syndicaux y sont convoqués, et le nombre des votants sera celui des Membres de chaque Conseil Syndical.

En conséquence, les délégués syndicaux auront droit à autant de voix qu'il y a de membres dans chaque Conseil syndical.

Un nouveau deuil au Conseil de l'Union Régionale

Après Joseph Deveaud, président du Syndicat des Employés de Poitiers, décédé le 15 septembre 1926, c'est M. Quirion, vice-président du Syndicat de l'Ameublement, membre du Conseil de l'U. R., qui

vient de mourir le 1^{er} novembre courant, après quelques jours de maladie seulement.

D'un caractère affable et pondéré, il aimait à assister à toutes nos réunions auxquelles il s'intéressait.

Il emporte avec lui les regrets de tous, aussi nous joindrons son souvenir à celui de Deveaud, pendant la messe que nous entendrons le dimanche 5 décembre, à 9 heures, à l'Eglise Saint-Similien.

Que Mme Veuve Quirion, veuille bien agréer, dans le deuil qui la frappe, nos plus sincères condoléances.

Union Nantaise DES Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 19 à 20 heures, les samedis de 17 à 19 heures. La permanence est assurée par le secrétaire général qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

Elections au Conseil de Prud'hommes des 14 et 21 novembre 1926

Un nouveau succès

Le dimanche 14 novembre, au premier tour de scrutin, nos camarades obtenaient :

Commerce, 1^{re} catégorie, Paul Foulon, 733 voix ; 2^e catégorie, Maurice Ricordel, 247 voix, contre 605 et 130 aux candidats de la C. G. T.

Le dimanche 21 novembre, au scrutin de ballottage, nos candidats obtenaient : 1^{re} catégorie, Paul Foulon, 830 voix, élu ; 2^e catégorie, Maurice Ricordel, 267 voix, élu ; contre 679 et 137 voix aux candidats de la C. G. T.

Si en 1925, à l'élection pour l'enseignement technique, nous avons remporté un premier succès éclatant, si cette année, à l'élection du Conseil de Prud'hommes nous remportons un nouveau succès non moins éclatant, il nous faut en tirer les leçons et conclusions.

Ces succès sont dus tout d'abord à la participation des Dames Employées qui n'ont pas craint pendant deux dimanches de venir accomplir un devoir professionnel ;

2^o à la discipline syndicale, car nous avons eu le plaisir de constater que nos syndiqués, à part un très petit nombre, sont venus voter et même y amener des camarades ;

3^o à notre esprit de conciliation, qui loin d'être pour la lutte des classes, en désire l'entente pour le bien de tous ;

4^o à notre propagande syndicale toujours croissante, exercée par beaucoup de nos militants, propagande qui nous a fait connaître et arriver à obtenir les résultats que nous sommes heureux de constater aujourd'hui.

Puisque nous sommes récompensés de nos efforts, il nous faut prendre courage, continuer à travailler pour l'accroissement de nos syndicats, se faire inscrire en vue des prochaines élections.

Tous à l'œuvre.

GUSTAVE PRESSENSE.

Société de Secours Mutuels DE L'UNION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRETIENS DE LA LOIRE-INFERIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 7 décembre, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

Assemblée Générale

du 7 Novembre 1926

La Société de Secours Mutuels des Travailleurs chrétiens tenait son assemblée générale d'automne, au siège social, 6, rue de Bel-Air.

Après expédition de l'ordre du jour, le président, M. Duhamel, donne lecture de son rapport sur le Congrès de Strasbourg, auquel il avait été délégué.

De ce rapport se détache nettement une grande confiance en les destinées de la Mutualité, mais aussi une grande tristesse en comparant nos embryons d'œuvres mutualistes, aux institutions magnifiques créées en Alsace-Lorraine sous le couvert des assurances sociales.

Recherchant les causes de notre retard, M. Duhamel les voit au nombre de deux : d'une part, absence d'esprit mutualiste dans la masse ; d'autre part, infériorité manifeste des états-majors des sociétés et des fédérations de sociétés.

L'on n'a jamais essayé de faire l'éducation des mutualistes, assure M. Duhamel ; c'est un travail peut-être ingrat, en raison de la nonchalance et du désintéressement général.

Quant à l'infériorité des états-majors, le rapporteur la tient pour évidente.

Il ne demande pas que l'on rajeunisse les cadres, car il y a beaucoup d'anciens mutualistes qui sont plus jeunes et plus ardents que les jeunes ; à ces anciens, l'on doit réserver la place de militant qu'ils occupent. Car, ce n'est pas encore une fois, une question d'âge, mais une question de qualité, de dévouement. Il faut, en résumé, que les inutiles, que les incapables soient éliminés des places en vue qu'ils occupent.

M. Duhamel prétend, enfin, que les mutualistes français avec leurs fantômes d'institutions mutuelles ne sont pas aptes à gérer les assurances sociales ; qu'il leur faut avant, faire une mise au point de leurs cadres et éduquer la masse ignorante.

A présent, le rapporteur va parler de la loi en préparation sur les assurances

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

sociales, à laquelle il faisait allusion tout à l'heure. Il se demande ce que les mutualistes doivent faire, en dehors de la réforme des états-majors, dont il a montré la nécessité de la situation qui leur sera faite au lendemain du vote de la dite loi.

Et, reprenant, pour son compte, l'idée émise par M. Sallé, en une récente assemblée générale de l'Aide Mutuelle des Comptables, il préconise la création d'une caisse centrale de maladie où seraient affiliées toutes les sociétés de secours mutuels adhérentes à l'Union départementale ; au moyen de cette caisse, on pourrait obtenir une unification de cotisation pour unifier les indemnités de maladies.

M. Duhamel voudrait que l'on étudie la création d'une clinique médicale et chirurgicale, d'une maison de repos, d'un préventorium. Il préconise le développement de la Mutualité maternelle, une entente étroite avec les œuvres prophylactiques, etc.

« Exigeons des efforts de tous et demandons à ceux qui ont pour mission de nous diriger, de l'imagination, de la hardiesse, de l'autorité ». Ainsi conclut le rapporteur.

M. Bazin, le dévoué président de l'Aide Mutuelle des Comptables, qui a bien voulu accepter de venir faire une petite causerie, a ensuite, la parole.

Il entretient, lui aussi, l'auditoire sur les assurances sociales.

Mais il parle, incidemment, aussi d'une question qui préoccupe, à juste titre, tous les militants de la mutualité : celle de l'insuffisance des cotisations mises à la charge des membres actifs des sociétés de secours mutuels et des avantages que leur titre de membre actif leur confère. Or, les dirigeants de ces sociétés savent avec quelle peine, la plupart du temps, on obtient le consentement des mutualistes aux relèvements de cotisation demandés !

« La loi sur les assurances sociales, constate-t-il, obligera tous les mutualistes à prélever une certaine somme sur leurs appointements pour être versée à la caisse commune et alors, dit-il, à ce moment vous trouverez qu'une loi vous y obligera et parce qu'elle aura paru à l'« Officiel », mais pourquoi ne pas faire ce geste avant d'y être obligé ?

Dans un autre ordre d'idées et tout en reconnaissant les tentatives faites précédemment par l'Union Départementale, pour créer certaines œuvres mutualistes, M. Bazin estime que l'on doit tenter à nouveau un effort pour mettre sur pied ces institutions et espère qu'il sera possible d'y intéresser les mutualistes.

Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix et aux meilleures conditions

DEMANDEZ La « FINE-BRETAGNE »

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous faisons un pressant appel à tous les syndiqués pour leur rappeler le Service d'Achats en commun où ils pourront trouver, aux meilleurs qualités et prix, tout ce que est nécessaire à un ménage.

Ouvert les mardis et jeudis de 14 à 19 h., mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; les samedis, de 9 h. 30 à 11 heures et de 14 à 19 heures.

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocations

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi, 10 décembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Groupe des Représentants et Voyageurs de Commerce

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 19 décembre, à 10 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Nous demandons à tous les membres de ce groupe de vouloir bien assister à la réunion.

MARIAGE

Le jeudi 23 décembre, en l'église Saint-Similien, à 11 heures, sera célébré le mariage de Roger Pressensé, Inspecteur d'Assurances, membre du Syndicat des Employés, fils de Gustave Pressensé, président du Syndicat des Employés et secrétaire de l'Union Régionale de l'Ouest, avec Mlle Marie Pourée.

Nous sommes heureux, en cette circonstance, d'offrir nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

6, rue de Bel-Air

DECES

Le 3 novembre, les membres du Syndicat de l'ameublement conduisaient à sa dernière demeure M. L. Quirion, l'un de leur plus vieux camarade, vice-président du Syndicat.

L. Quirion fut un des fondateurs du Syndicat de l'ameublement et menuisiers qu'il aimait et auquel il s'intéressait, aussi le voyait-on assister à toutes les réunions, prouvant ainsi l'intérêt qu'il portait à tous ses camarades. Bien que d'un caractère calme, il ne manquait jamais, lorsque l'occasion s'en présentait, de défendre les intérêts des membres du Syndicat qui perdent en lui un bon camarade et un vrai défenseur.

Nous prions Mme Quirion, si éprouvée,

d'agréer les sincères condoléances du président et de tous les membres du Syndicat.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Réunion générale du Syndicat, le dimanche 19 décembre, à 10 heures, au siège, 6, rue Bel-Air.

Réunion générale

du 21 novembre

La réunion générale du Syndicat a eu lieu le dimanche 21 novembre.

Malgré la présence plus nombreuse de syndiqués, on a remarqué encore trop d'absences, signe d'indifférence. Un certain nombre de nouveaux syndiqués avaient répondu à l'appel.

Il y fut traité différentes questions intéressant la vie du Syndicat, entre autre l'augmentation nécessaire des cotisations trop minimes aujourd'hui pour répondre aux exigences actuelles et à la propagande nécessaire. On rappela les retardataires pour le paiement au plus tôt des cotisations 1925 et 26, lesquelles, si elles ne sont pas payées d'ici la prochaine réunion, seront encaissées par la poste en y ajoutant les frais de remboursement.

A la prochaine réunion du 19 décembre, M. Gustave Pressensé y assistera et fera une causerie.

Nous comptons sur la présence de tous.

Section des Dames

Syndicats Féminins

Permanence 16 bis, rue Talensac (rez-de-chaussée) Téléphone 34.09

ATTENTION !

Depuis le 1^{er} octobre, la permanence du Syndicat est transférée 16 bis, rue Talensac, au rez-de-chaussée. Téléph. 34-09. Qu'on veuille bien en prendre note.

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

Permanence : 16 bis, rue Talensac

La Vie Syndicale

SOUHAITS DE BIENVENUE

Nous sommes heureuses d'adresser nos très amicaux souhaits de bienvenue à ce charmant « Groupe des Jeunes » que notre cher Syndicat vient de réunir.

L'élan, je dirais l'enthousiasme, avec lequel nos benjamines ont répondu à notre appel, fait entrevoir qu'elles sont toutes prêtes à se dévouer, corps et âme, pour faire du bon travail social.

D'elles-mêmes, elles se sont mises sous la protection de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Nul doute que la chère petite sainte les inspire et qu'elles aient à cœur, comme elle, de « faire du bien sur la terre. »

Nous les aimons, nos petites « Hermines », pour l'ardeur qu'elles ont mise à se grouper.

Nous les aimons pour toutes leurs qua-

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

lités du cœur qui leur donnent un charme incomparable.

Nous les aimons pour l'élan de leur âme qui leur fait regarder comme simples et comme ordinaires les actes les plus généreux.

Nous les aimons pour la gaieté sereine qu'elles entretiennent dans tout le Syndicat par leur jeunesse et leur vitalité.

Et elles ont raison, nos « Hermines ». Sainte Catherine de Sienne n'a-t-elle pas dit : Soyons joyeux en tout temps, en tout lieu, car tout nous vient de l'éternel amour. »

Convocation

Le prochain Cercle d'Etudes aura lieu le dimanche 12 décembre, à 9 heures 3/4 très précises.

Groupe des Jeunes

Compte rendu de la séance du 14 novembre 1926

Le 14 novembre !... Souvenons-nous bien de cette date, nous, les Jeunes ; elle est mémorable pour nous, puisque ce fut ce jour-là qu'eut lieu notre première réunion.

A 9 heures très précises, dans la grande salle des Fêtes qui nous est déjà devenue si familière, nous étions assemblées dans le but de former les statuts et le Bureau du « Groupe des Jeunes ».

Notre dévouée présidente, Mlle Drouart, nous fit une courte allocution pour nous remercier d'être venues si nombreuses (nous étions plus de cent), et nous rappela en des termes bien sentis nos devoirs de syndiquées qui se résument tous dans cette qualité qui doit nous servir de base : « La solidarité ».

Ensuite, nous passâmes aux débats. Il s'agissait de se choisir un nom ; on nous proposa l'« Hermine », emblème de la Bretagne. En bonnes compatriotes, nous trouvons l'idée excellente et nous acceptons de nous appeler « Les Hermines », dénomination charmante accompagnée de la plus noble des devises : « Plutôt la mort que la souillure », que nous faisons immédiatement nôtre.

Par contre, il y a eu ballottage pour le choix d'une Patronne, car nous n'oublions pas que, pour que notre entreprise réussisse, il nous faut l'appui et les bénédictions du ciel. L'on parla de Sainte Germaine, mais l'on objecta que le Syndicat de Toulouse l'avait prise. L'on chercha quelques saintes bretonnes, mais seule sainte Ursule se présenta parmi elles à notre mémoire et malheureusement elle ne fut pas adoptée, car nous désirions toutes une jeune Patronne. La Bienheureuse Bernadette et Sœur Thérèse nous restaient, et l'on vota à l'unanimité, moins deux voix, pour Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Mlle Drouart nous fit ensuite la lecture des statuts, en insistant tout particulièrement sur le but que se propose notre Groupe qui est d'éveiller dans les Jeunes le sens social catholique et le désir de l'apostolat syndical ; et nous invita à composer le Bureau du « Groupe des Jeunes » qui se constitue comme ci-dessous :

Présidente : Mlle Jeanne André ; vice-présidente, Mlle Marie Meunier ; secrétaire, Mlle Simone Ronche ; secrétaire-adjointe, Mlle Madeleine Fonteneau ; trésorière, Mlle Baconnet ; conseillères, Mlles Colas, Leveau, Ronche, Bègue et Audouin.

Celui-ci fut élu à l'unanimité.

Nos anciennes ont délégué pour assister à nos réunions :

Mlle Brisard, nommée par le siège social, et Mlle Bilard, nommée par la section Saint-Pierre.

La séance allait être levée, lorsque Mlle André — notre nouvelle Présidente —

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
13 et 15, rue du Calvaire

COSTUMES pour HOMMES
SUR MESURES

9, rue Boileau, 9
BONNETERIE - CHEMISERIE - LINGERIE

CONFECTIONS
POUR DAMES

laquelle j'adresse, au nom de toutes, nos sincères compliments, se leva et remercia à quelques mots touchants toute l'Assemblée en lui promettant d'apporter tout son dévouement pour faire grandir dans nos cœurs, et dans celui de toutes nos compagnes, l'amour du Syndicat. Et maintenant, à l'œuvre, chères amies, car vous n'ignorez pas que parler c'est agir, mais qu'agir c'est tout...

La Secrétaire des Jeunes.

Assemblée générale

DU DIMANCHE 21 NOVEMBRE

Le syndicat des Dames employées a tenu dimanche son assemblée générale, sous la présidence de M. Mathorel.

Après avoir présenté les excuses de M. le chanoine Ménard, du commandant Lesque, du docteur Le Meignan, de Gustave Pressensé, président de l'U. R., et autres personnalités, M. Mathorel exprime à la conférencière, Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye, les vœux de bienvenue du syndicat nantais. La parole est ensuite donnée à la déléguée secrétaire, Mlle Croué, pour l'exposé des travaux de l'année. M. Mathorel fait l'éloge de ce rapport très bien fait et très complet, approuve le vœu qu'avait exprimé Mlle Croué de voir les syndiquées s'acquiescer en nombre, mais il insiste sur la nécessité d'attirer surtout l'élite et faire travailler en profondeur.

Mlle Drouart, présidente du syndicat, signale les résultats remportés aux examens officiels par les élèves des cours commerciaux (toutes les candidates présentées ont été reçues) et félicite les professeurs, les élèves et les personnes qui contribuent au développement des cours.

Après la lecture des rapports financiers, M. Duhamel, président de la Société de cours mutuels des Travailleurs chrétiens, encourage les syndicats à faire partie de cette société qui procure à ses adhérentes de nombreux avantages tout à fait intéressants en cas de maladie.

Mlle Graff exprime sa joie de retrouver ses chères syndiquées nantaises et adresse un salut tout spécial au groupe des Jeunes qui s'est constitué récemment et qui, au début de la séance, a affirmé dans un vœu spécialement composé pour lui par le syndicat, son désir d'imiter les aînées et de faire comme elles de bon travail social. Puis elle transmet aux assistantes les souvenirs affectueux de l'Union Centrale de l'Abbaye.

Mlle Graff parle ensuite du rôle social de l'élite qui, plus que jamais, est une obligation pour l'élite féminine, car la contribution des femmes à la vie sociale et économique s'est accrue par suite des nécessités de la guerre et des difficultés de l'après-guerre. Le rôle social de l'élite est plus pressant que jamais car en face de la lutte du bien se lève une élite du mal qui agissent. Il doit être accompli par nous afin d'amener une organisation de la société qui reconnaisse à Dieu la place qu'il doit occuper dans tous les domaines. Contribuer à l'avènement du Christ-Roi comme le demande le Pape, est une noble mission qui mérite de notre part tous les efforts et tous les sacrifices.

M. Mathorel félicite la conférencière et dit qu'on trouve des élites dans toutes les situations ; que ces élites ayant reçu beaucoup doivent donner beaucoup. Il in-

siste sur l'appui moral que donnent les principes religieux à tout effort de progrès social.

Le prochain « Messenger » donnera le résultat des élections, ainsi que la conférence de Mlle Graff.

Section Saint-Pierre

Assemblée générale du 3 novembre 1926

Le 3 novembre dernier avait lieu, rue Saint-Jean, l'Assemblée générale de la section Saint-Pierre, sous la présidence de Mlle Nicol.

Si les circonstances ont marqué un temps d'arrêt à son activité, notre Section n'en est pas moins restée très florissante et elle conserve l'espoir, par une organisation plus complète, d'arriver à grouper un nombre intéressant de membres et à leur ouvrir plus largement ses portes.

Pour répondre au désir exprimé par beaucoup, Mlle Chiron, dont le jugement éclairé et sûr, nous dit Mlle Nicol, en nous la présentant, est fort apprécié par le Bureau du Siège dont elle fait partie, nous redit ce qu'est le Syndicat, ses origines, ses avantages et enfin ce qu'est une section syndicale.

Notre Syndicat est un groupement de travailleurs de même profession pour s'entraider et défendre leurs intérêts en s'inspirant de la doctrine sociale catholique, c'est-à-dire avec ordre et justice. Après nous en avoir montré l'origine dans les corporations datant du XII^e siècle, elle nous en fait suivre les différentes évolutions au cours des temps, puis nous parle de la formation des Syndicats de l'Abbaye et de leurs prompts succès.

Les précieux services rendus par une telle organisation sont trop connues de toutes pour qu'il soit besoin de les énumérer à nouveau ici ; ils sont aussi bien d'ordre moral que matériel et nombreuses sont celles qui en ont déjà profité ; Mlle Chiron les passe en revue, en faisant toutefois remarquer que, quand bien même nous ne récolterions pas immédiatement le fruit de nos efforts, ils ne seront pas perdus pour tous.

Passant ensuite à la définition de la Section, notre conférencière nous en fait voir la nécessité pour les travailleuses d'un même quartier, les facilités plus grandes de se réunir et de discuter les questions à résoudre ou à transmettre au Siège, suivant le cas, étant donné que la Section doit posséder autant que possible son organisation autonome.

Pour arriver à ce but dans notre Section, le principe des cours est admis et le Bureau examinera les possibilités de former les différentes Commissions dont le fonctionnement rendrait le plus de services aux Syndiquées.

En terminant, Mlle Chiron fait un énergique appel à toutes pour recruter le plus possible d'adhérentes dans les milieux où elles travaillent, car il ne suffit pas de procurer une élite, mais il est nécessaire de posséder des effectifs nombreux.

Mlle Nicol remercie Mlle Chiron de son intéressant exposé et, à notre tour nous remercions ici Mlle Nicol d'avoir bien voulu nous encourager de sa présence en nous apportant également l'aide de sa compétence dans toutes ces questions si actuelles en matière de Syndicat.

Nous aimons également à redire notre reconnaissance à toutes celles qui nous ont et vont nous faciliter notre tâche et nous avons bon espoir de voir venir à nous toutes les bonnes volontés désireuses de travailler au bien commun.

Le Bureau n'ayant pas été reconstitué, on procède aux élections, et à l'unanimité ont été élues :

Présidente : Mlle Chiron ; Vice-présidente, Mlle Périgois ; trésorière, Mlle David ; secrétaire, Mlle Le Sausse ; déléguée du Groupe des Jeunes, Mlle Bilard.

M. L.

Famille Syndicale

MARIAGE

Le 27 novembre, a été béni, en l'église Saint-Martin de Chantenay, le mariage de Mlle Gilberte Georgelin, avec M. Pierre Le Boursicaud.

Aux jeunes époux nos bien sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Syndicat de l'Aiguille

HABILLEMENT ET LINGERIE REUNIS

Convocation

Réunion générale des deux Sections (habillement et lingerie) un dimanche de janvier 1927, à 17 heures, au siège social, 6, rue de Bel-Air. La conférence sera faite par M^e Lynier, avocat.

Nous demandons aux syndiquées d'y venir très nombreuses.

La date sera fixée par convocation.

Réunion générale

du dimanche 7 novembre 1926

Conférence. — A cette conférence assistaient les deux sections du Syndicat de l'Aiguille.

M. le curé de Saint-Nicolas présidait et fit la conférence continuant sa série de conférences sur la *Conscience professionnelle*, question toute d'actualité, aussi est-ce avec la plus grande attention qu'elle fut écoutée. Toutes les présentes, nous en avons la certitude, auront compris leur devoir et sauront mettre en pratique les sages conseils donnés.

Après avoir remercié toutes les syndiquées qui, pendant l'année, ont suivi les conférences, il fut fait appel à toutes les bonnes volontés pour qu'elles reviennent en 1927 et qu'elles y amènent d'autres membres.

Ventes de charité. — A la suite de la conférence, il fut question des ventes de charité des deux sections dont les profits sont versés aux Caisses de Secours mutuels. On demanda à celles qui le peuvent de préparer des travaux, et à toutes d'aider à la réussite de ces deux ventes en plaçant des billets de tombola.

La section de l'habillement fait connaître que dès maintenant on peut trouver des billets de tombola dans les maisons suivantes : Grands magasins Decré, maison Libaros, à la Bonne Presse, Mercerie rue de Verdun, et au Service d'achats en commun, 6, rue de Bel-Air.

Cours de coupe

Les cours de coupe de la section de l'habillement sont ouverts depuis le 20 septembre, le lundi et le jeudi, de 18 h. 45 à 19 h. 45, au siège social, 6, rue de Bel-Air. Les cours sont gratuits pour les jeunes filles syndiquées.

Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques

5, rue Cadet, Paris

Desiderata professionnels des employés de banque

APPOINTEMENTS

Jeunes gens. — Minimum de 18 francs par jour à 16 ans. Augmentation annuelle de 300 francs jusqu'au service militaire.

Jeunes filles. — Minimum de 16 francs par jour à 16 ans. Augmentation annuelle de 300 francs jusqu'à 20 ans.

Hommes. — Minimum de 8.000 francs à 22 ans, avec minimum d'augmentation de 600 francs tous les deux ans jusqu'à 36 ans. Au-delà de cet âge, jusqu'à 55 ans, augmentation de 150 francs par an.

Femmes. — Minimum de 7.300 francs à 22 ans, avec minimum d'augmentation de 500 francs tous les 2 ans jusqu'à 36

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Felire (face au Marché)

Maison de Confiance LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ans. Au-delà de cet âge, jusqu'à 55 ans, augmentation de 150 francs par an.

Pour les employés actuellement en service, rajustement sur la base des minima qui viennent d'être indiqués.

Les taux ci-dessus étant des minima, n'excluent pas des augmentations spéciales correspondant à la valeur professionnelle.

Dans les cas d'égalité de rendement, le traitement doit être égal entre employés des deux sexes.

INDEMNITE MOBILE DE VIE CHERE

2.000 francs par an, correspondant à un coefficient du coût de la vie (indice général) de 500 points.

Cette prime doit être modifiée à raison de 20 francs par point (en plus ou en moins, suivant le cas), pour une variation de coefficient égale à 20 points.

GRATIFICATIONS ANNUELLES

Correspondant, au moins, à la rétribution d'un mois de travail (indemnité mobile comprise).

HEURES SUPPLEMENTAIRES

L'heure calculée à raison de 1/125^e des appointements mensuels (indemnité mobile comprise).

ALLOCATIONS FAMILIALES

Versées pour tout enfant de moins de 18 ans. Variables en fonction du coefficient du coût de la vie. Etablies, pour un coefficient de 500 points, sur la base mensuelle de :

50 francs pour le premier enfant ;
75 francs pour le deuxième enfant ;
125 francs pour le troisième enfant ;
175 francs pour le quatrième enfant et chacun des suivants.

Lorsqu'est atteinte la limite d'âge, l'allocation à supprimer est celle qui correspond au rang des enfants.

INDEMNITES DE NAISSANCE

400 francs pour le premier enfant ; 500 francs pour le deuxième enfant ; 600 francs pour le troisième enfant et les suivants.

CONGES DE MATERNITE

Congé payé de 2 mois pouvant être, sur demande, suivi du congé annuel.

Aux mères élevant leur enfant, congé supplémentaire de 6 mois, dont 3 mois à solde entière et 3 mois à demi-solde.

A l'issue de ce sixième mois, les intéressées pourront demander à être mises en disponibilité sans solde, jusqu'à l'époque du sevrage.

Ces congés ne doivent être l'occasion d'aucun préjudice, notamment en ce qui regarde les augmentations et l'avancement.

MALADIES

Après un an de services : 3 mois à solde entière, 3 mois à demi-solde.

Après 10 ans de services : 4 mois à solde entière, 4 mois à demi-solde ;

Après 15 ans de services : 6 mois à solde entière, 6 mois à demi-solde.

Après 20 ans de services : un an à solde entière, 6 mois à demi-solde.

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult

Nantes au Pellerin

Nantes à Saint-Nazaire

Saint-Nazaire à Mindin

Pornic à Noirmoutier

Nantes à Belle-Ile

Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 2.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

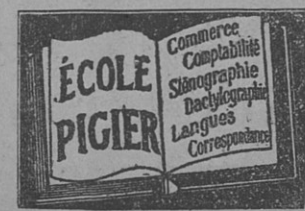
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à placer
317 Emplois offerts du 1^{er} Octobre 1925 au 30 Septembre 1926 - 135 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ



COUPE, COUTURE ET MODE

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

CONGE ANNUEL

Après 1 an de services : 12 jours ouvrables ;

Après 5 ans de services : 15 jours ouvrables ;

Après 10 ans de services : 18 jours ouvrables ;

Après 15 ans de services : 21 jours ouvrables ;

Après 20 ans de services : 24 jours ouvrables.

Les congés accordés pour mariage, naissance, première communion, décès dans la proche famille ne devront pas être déduits du congé annuel.

SEMAINE ANGLAISE

Pratiquée toute l'année, les samedis et veilles de fêtes légales. Tout travail effectué après 12 heures rétribué au taux des heures supplémentaires.

RETRAITE

Age minimum : hommes, 55 ans ; femmes, 50 ans.

Durée minima des services : 25 ans.

Montant de la retraite : la moitié de la moyenne des appointements des trois années de services les plus favorables. Augmentation de 1/25^e par année de service en sus de 25 ans.

Minimum. — Aucune retraite prise après 25 ans de services ne doit être inférieure à 4.000 francs + 1.000 francs = 5.000 francs pour un coefficient du coût de la vie de 500 points. Variation de 10 francs par point pour un écart de 20 points dans les conditions précédemment indiquées.

Maintien des allocations familiales pour tous les retraités.

Retraite proportionnelle. — Accordée à tout employé quittant l'établissement après 15 ans de services.

Le décès d'un employé ayant plus de 15 ans et moins de 25 ans de services ouvre immédiatement, au bénéfice de son conjoint ou de ses enfants, le droit à la retraite proportionnelle dans les conditions de réversibilité indiquées ci-après.

Maintien de l'indemnité de vie chère et des allocations familiales aux employés prenant leur retraite proportionnelle pour cause de maladie.

Réversibilité. — 50 % de la retraite normale ou de la retraite proportionnelle et de l'indemnité de vie chère au conjoint survivant, avec maintien des allocations familiales.

50 % de la retraite normale ou de la retraite proportionnelle et de l'indemnité de vie chère, avec maintien des allocations familiales aux orphelins de père et de mère jusqu'à l'âge de 16 ans.

Démission ou décès avant 15 ans de services. — Retour, une fois pour toutes, à l'intéressé ou à ses ayants-droit, des versements effectués, augmentés de leurs intérêts.

DEPLACEMENT DES EMPLOYÉS DES AGENCES

Pour les mutations de personnel entre agences, il sera tenu compte le plus possible du domicile des employés ; ceux-ci devront être avertis assez longtemps à l'avance des changements d'affectation dont ils seraient l'objet.

Les mutations ne doivent, en aucun cas, sauf celui de mesure disciplinaire, entraîner, pour l'employé, une diminution de ses émoluments.

HYGIENE

Aération et chauffage appropriés, nettoyage régulier et aseptique des locaux de travail et de leurs dépendances.

Lavabos distincts pour le personnel féminin.

Réduction au strict minimum des emplois en sous-sol ou à la lumière artificielle. Pour les titulaires de ces emplois (qui ne devront pas les exercer plus de cinq années), congé annuel supplémentaire de six jours ouvrables.

ETABLISSEMENT D'UN CONSEIL DE TRAVAIL

Composé par moitié de représentants de la Direction, pour moitié de représentants du personnel.

Mission : Etude et mise au point des

CRÉDIT NANTAIS

ANCIENNE MAISON JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.66 - 21.00
SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT
BUREAUX :
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

questions intéressant, à quelque titre, le personnel.

RECONNAISSANCE OFFICIELLE DES SYNDICATS

Les représentants des Syndicats faisant ou non partie du personnel de l'Établissement devront pouvoir être reçus par la Direction et lui présenter les désirs et les doléances de leurs adhérents.

Le cahier de revendications ci-dessus a été adressé à Messieurs les Directeurs des Établissements de Banque de Paris avec la lettre ci-dessous :

Paris, le 19 novembre 1926.

Monsieur le Directeur,

L'envoi que nous avons l'honneur de vous faire aujourd'hui d'un nouveau cahier de desiderata professionnels est justifié par l'augmentation considérable du coût de la vie, puisque, à titre d'exemple, l'indice trimestriel établi pour le Département de la Seine (et les autres ont évolué dans des proportions équivalentes) est passé de 386 pour le premier trimestre de 1925, époque à laquelle avait été rédigé le précédent cahier, à 539 pour le troisième trimestre de 1926, ce qui représente un accroissement de 40 %.

Nous nous plaignons à reconnaître que maints Établissements ont accompli, au cours de la présente année, un effort incontestable. Mais la marge est grande encore entre les besoins, les plus strictement évalués, des employés et les ressources qu'ils tirent de leur travail. Rien, malheureusement, ne permet d'affirmer que l'amélioration, même durable, de notre devise doit entraîner une diminution sensible de leurs charges. Au reste, le système que nous préconisons, d'une indemnité mobile de vie chère, permet les rajustements de cette indemnité en deçà comme au-delà de la somme qu'elle représenterait au moment de la mise en application.

Quelques modifications ou additions, dont vous ne manquerez certainement pas d'apprécier la modération et la justesse, ont été apportées aux anciens textes en ce qui concerne les allocations familiales, les augmentations annuelles, la rétribution des heures supplémentaires, les différents congés, la semaine anglaise, le régime des retraites, les mutations et l'hygiène. Nulle part, nous en avons l'assurance, vous ne sauriez trouver trace d'autre chose que d'un souci constant d'assurer à tous des conditions équitables de travail et de rémunération et de tendre à écarter les risques de conflits, toujours dommageables par quelque côté, au moyen d'un accord loyal et permanent établi sur des données précises.

Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'un tel accord ne portera tous ses fruits et, même, ne sera vraiment réalisable que si, d'une part, des rapports habituels et réguliers existent entre la Direction et le personnel et que si, d'autre part, les organisations légales que sont les Syndicats ont, par l'organe de leurs dirigeants, même si ceux-ci ne font pas partie de l'Établissement, la possibilité de s'entretenir, d'une manière pacifique, avec la Direction, des besoins et des désirs des employés qui ont mis en eux leur confiance.

Nous souhaitons vivement que la présente démarche, accueillie comme nous croyons pouvoir penser qu'elle mérite de l'être, contribue, pour sa part, à obtenir aux employés de banque une situation vraiment suffisante et honorable et à garantir, du même coup, à la profession, le concours — à tous les rangs de la hiérarchie — d'un personnel d'élite que les circonstances présentes ne peuvent que déterminer à s'en éloigner de plus en plus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

APPEL AUX TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DU LIVRE

1926 a vu se fonder, après tant de mois écoulés, une Fédération des Syndicats Chrétiens du Livre, qui a pris le titre de Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre. Cet organisme entend grouper tous ceux qui, dans la corporation des Imprimeries et similaires, travaillent, qui comprennent la nécessité de se grouper, mais seulement suivant des bases définies par l'Encyclique « Rerum Novarum », c'est-à-dire dans la justice et la paix du Christ; déjà le premier effort est fait à côté du Syndicat des Ouvriers Chrétiens du Livre de la région parisienne qui, à maintes reprises, à montrer son existence tant aux organisations patronales qu'aux organisations révolutionnaires confédérées ou unitaires, en collaboration avec eux, notamment à la Commission paritaire du Livre parisien, en 1925, l'Alsace, Arras, Limoges, Blois, Lyon, Lille, etc..., enfin plus de 12 régions ont répondu à l'appel que le Comité fédéral a lancé en avril dernier, lors de notre fondation.

Mais ce n'est pas tout, beaucoup n'ont pas été atteints, il faut que, dès ce jour, chacun fasse son devoir :

1° Que ceux qui désirent mieux nous connaître n'hésitent pas, qu'ils nous écrivent (Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre, 5, rue Cadet, Paris, 9^e), là, nous leur indiquerons, s'ils sont isolés, le moyen de rejoindre le plus proche centre de leur région; si, au contraire, ils sont déjà en groupe, nous les fédérerons et leur donnerons la marche à suivre pour donner de l'activité à leur groupe, en un mot que vous soyez un ou des dizaines, vous devez, si vous pensez comme nous, nous rejoindre. Seul, vous ne pouvez rien. Groupez-vous, vous serez une force respectée.

2° Maintenant, et cela est plus délicat à dire, il faut nous donner les moyens de continuer notre élan, des frais énormes sont nécessaires pour mener à bien notre cause, mais il ne faut pas que, faute de ressources, nous soyons contraints à ralentir cet élan. La correspondance, notamment, est très coûteuse; là aussi, Paris a fait des sacrifices en prenant, pour ainsi dire, jusqu'ici tout le mouvement à sa charge. La C. F. T. C. nous a aidés, mais est-ce tout? Non! que nos amis de province nous envoient des munitions (M. Paul Lavedant, trésorier de la Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre, 74, Cours de Vincennes, Paris, XII^e).

Et ainsi, avec la collaboration de tous, nous maintiendrons une place que nous devons tenir. Longtemps notre silence nous a coûté. Cela a assez duré, maintenant nous devons répondre : « présents », là où nous devons être. A vous, amis, de nous en donner les moyens en collaborant avec nous.

Le Comité Fédéral.

SYNDICAT PROFESSIONNEL des P. T. T.

Siège Social : 10, RUE SULLY, LYON

Pour le repos dominical des Postiers

Puisque l'on veut en haut lieu opérer le redressement financier de la Nation, il y a une économie facile à réaliser dans les Postes par la suppression de la distribution du courrier le dimanche. N'est-elle pas supprimée en fait dans certains pays qui ne s'en portent pas plus mal? A quoi sert-elle, d'ailleurs, puisque les banques,

les usines, les maisons de gros sont fermées du samedi midi au lundi matin et que le repos dominical avec semaine anglaise se généralise de plus en plus dans le commerce?

Les journaux? Mais les abonnés s'accommoderaient de ne les recevoir que le lundi, et nous pouvons bien rappeler que le facteur est, avant tout, un porteur de lettres et non un porteur de journaux. C'est un supplément de travail qu'on lui donne ainsi et l'exploitation postale n'y trouve même pas son bénéfice...

Par suite du travail du dimanche, les facteurs ont droit à un repos compensateur en semaine, d'où nécessité d'embaucher des auxiliaires pas toujours faciles à recruter et dont la paye occasionne une dépense annuelle de 40 millions environ.

Si les facteurs ne travaillaient plus le dimanche, le travail serait mieux fait, états assurés en tout temps (sauf les cas de congés et de maladies) par des titulaires connaissant à fond leurs quartiers respectifs. Quant aux auxiliaires, on pourrait mieux les payer et ils seraient plus vite titularisés, étant bien moins nombreux.

Pour l'Etat, donc pour tous les contribuables, il y aurait économie, et les facteurs pourraient un peu jouir de la vie de famille, remplir leurs devoirs religieux, vaquer à leurs affaires personnelles, etc., etc...

Toutes ces raisons nous amènent à convier nos camarades à se joindre à nous pour obtenir le repos dominical.

Louis CAPIÉMONT.

L'échelle mobile pour les Fonctionnaires

Etes-vous allés au marché ces temps derniers? Si oui, avez-vous constaté une diminution du prix des denrées et, par conséquent, du coût de la vie? Non, n'est-ce pas, et vous en êtes, au contraire, revenus effrayés par l'ascension vertigineuse du coût des denrées d'alimentation...

Cette constatation que chacun peut faire nous pousse à nous demander ce que deviendront, cet hiver, les petits fonctionnaires dont nous sommes; et les petits traités, et les dames employées veuves chargées de famille, et les petits enfants qui ont besoin de pain...

Puisque rien (au contraire!) ne fait pressager la diminution des prix, il faut bien que nous songions à défendre notre droit à la vie pour nous et nos familles. Fonctionnaires, petits, tout petits fonctionnaires, nous avons comme les autres travailleurs le droit au nécessaire, au minimum vital.

Le moyen que nous, postiers, préconisons, pour mettre nos modestes salaires à niveau du coût de la vie, c'est celui de l'échelle mobile. C'est le système dont les salariés belges et anglais sont satisfaits.

En France, l'échelle mobile existe déjà dans un certain nombre de villes pour les employés municipaux. Elle doit être appliquée aux employés de l'Etat comme, du reste, à tous les salariés. Elle permet de louer automatiquement aux salariés de notre période instable une quantité de francs correspondant aux besoins du marché intérieur.

Nous savons que le principe en a été combattu à la Chambre par le ministre des Finances, pour des raisons budgétaires. Mais, depuis, nos parlementaires se sont alloués un traitement de 45.000 francs! Et nous n'avons pas osé dire qu'aucun ministre des Finances ait opposé à cette allocation des raisons d'ordre budgétaire. Bien mieux, c'est le Grand Ministre d'Économies qui a donné la main à cette application de l'échelle mobile aux détracteurs du pouvoir législatif...

Nous faisons donc appel à tous les hommes de cœur et de bon sens — quelle que soit leur organisation — en faveur de cette légitime revendication. Nous sommes persuadés qu'avec la collaboration de tous nous parviendrons à la victoire.

Louis CAPIÉMONT.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - Rideaux - Literie - Tapis

Manufacture au Mont-Goguet